Les Passeurs du Réel

Le Delta (Namur) – 18 février 2025

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Former à l'investigation : immersion pédagogique et réalités du journalisme d'enquête

Imp4ct, la cellule investigation des étudiants en journalisme de l'ULiège

David LELOUP – Chargé de cours

Théories et pratiques du journalisme d'investigation

La formation

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Master (2 ans/120 crédits) en Journalisme

à finalité spécialisée en Investigation multimédia

Imp4ct s'inscrit transversalement dans les cours du Master, dont :

- *Atelier d'investigation journalistique* (60h) – Master 1
- *Atelier de projets médiatiques* (30h) – Master 2 (& 1)

Où ?

- Grand Poste – Média Campus @ Liège-centre

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Média Campus

Marc Vanesse

LA GRAND POSTE LIÈGE

Les installations

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Ce Média Campus de 1.100 m², inauguré en 2021, comprend :

0
- Newsroom « Albert Londres »
- Classe polyvalente « Nellie Bly » (50 places)
- Studio radio « Janine Lambotte »
- Studio radio « Luc Delfosse »
- 5 bureaux

-1
- Grand studio télé & multimédia « Robert Stéphane » (50 places)
- 3 studios face-cam (green key)
- 9 cellules de montage
- 1 loge

LIÈGE
université

CRÉE TON ÉMISSION
CULTURE QUEER ET SCÈNE LIÉGEOISE

Radio universitaire et associative

48:FM

Fred Cools
Directeur

Martha Regueiro
Journaliste

Marie Halkin
Chargée de communication

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Les formateurs

Grand Poste Media Campus

David Leloup

Chargé de cours

- ✓ B2 : *Techniques de l'écriture journalistique (30h)*
- ✓ B3 : *Techniques du journalisme (30h)*
- ✓ M1 : *Déontologie journalistique (30h)*
- ✓ M1 : *Atelier d'investigation journalistique (60h)*
- ✓ M2 : *Atelier de projets médiatiques (30h)*

Boris Krywicki

Assistant-chercheur

Anicée Dupont

Chargée de projets audiovisuels

Les formateurs

Cours de pratique professionnelle

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Master 1	75h	Master 2	75h
	Joël Matriche (Le Soir) *Techniques numériques du journalisme* 15h		*Initiation au datajournalisme* 15h
	Justine Pons (RTL/Sudinfo) *Pratique de l'information télévisée* 15h		**Marie Bourguignon (RTBF)** *Pratique du reportage audiovisuel* 30h
	François Louis (RTBF) *Pratique de l'information radiophonique* 30h		**Frédéric Moray (La Colline)** *Pratique du reportage radiophonique* 30h
	Caroline Prévinaire (lvdt.studio) *Pratique du podcast natif* 15h		

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Les formateurs

Cours théoriques, ateliers, stages, TFE

	Master 1		Master 2	
	Geoffrey Geuens			
	Médias, experts et idéologies	30h	*Socio-économie des médias et du journalisme*	30h
			Questions approfondies d'actualité	30h
	Christine Servais			
	Analyse de la réception (arts et médias)	30h	*Analyse et enjeux des narrations journalistiques*	30h
	David Leloup			
	Déontologie journalistique	30h	*Atelier de projets médiatiques*	30h
	Atelier d'investigation journalistique	60h		
	Stage dans un organe de presse 1	120h	*Stage dans un organe de presse 2*	120h
			Travail de fin d'études	20 crédits

Cours optionnels

15 crédits au choix

LIÈGE université
Philosophie et Lettres
Département Médias, Culture et Communication

Langue (obligatoire)

- *Néerlandais ou Anglais, niveau 1 ou 2*

Médias et Culture

- *Documentaire contemporain (cinéma, télévision, web) – 30h*
- *Sémiotique de la photographie – 30h*
- *Questions de théâtre contemporain – 30h*
- *Art de la scène et société – 30h*
- *Questions spéciales d'histoire de la musique (les nouvelles grammaires) – 30h (+ excursions et stages)*
- *Questions d'histoire des musiques populaires – 30h*
- *Questions de littératures modernes comparées – 30h*
- *Histoire de l'art et archéologie : l'Époque contemporaine : le 20e siècle – 30h*
- *Mouvements littéraires et avant-gardistes en Europe (19e et 20e siècles) – 30h*

Politique et Économie

- *Questions de politiques belges – 30h*
- *Introduction aux relations internationales – 60h*
- *Histoire de la construction européenne – 30h*
- *Environmental geography, Partim 1 (anglais) – 30h*
- *Initiation à l'histoire économique et sociale – 45h*

Société, Science et Santé

- *Méthodologie de l'enquête – 22h*
- *Introduction à l'étude des Migrations et de l'Intégration – 30h*
- *Questions de philosophie des sciences – 30h*
- *Séminaire science et société – Séminaire 30h*
- *Épistémologie des sciences de la santé – 15h*
- *Médiations interculturelles et processus d'acculturation – 15h*

Deux projets pédagogiques

LIÈGE université
Studiobus.be

Généraliste

Atelier de projets médiatiques (M2 & M1)

Techniques de l'écriture journalistique (B2)

LIÈGE université
Imp4ct.be

Investigation

Atelier d'investigation journalistique (M1)

Techniques du journalisme (B3)

LIÈGE université
Imp4ct

- **Création** : octobre 2023
- **Membres** : tous les étudiant.e.s de M1 et M2 en journalisme,
  Boris Krywicki (assistant-chercheur), David Leloup (chargé de cours)
- **Principe** : enquêtes supervisées, réalisées par groupes, dans le cadre du cours d'Atelier d'investigation journalistique (M1) ou individuellement sur une base volontaire (M2). Les sujets d'enquêtes sont proposés par DL ou les étudiant.e.s
- **Rédaction** : première version de l'article rédigée par les étudiant.e.s, commentée par l'équipe pédagogique, remodelée par les étudiant.e.s, puis finalisée par DL
- **Signature** : « DL, avec [les étudiant.e.s] (Imp4ct) »
- **Publication** : Le Vif (papier), LeVif.be, La Libre, Sudinfo…
- **Rémunération** : pour projets pédagogiques
- **Evaluation** : engagement personnel et créativité dans la recherche d'informations

Quatre missions

LIÈGE université
Imp4ct…

1. investigue et **publie des enquêtes** dans les médias et sur Imp4ct.be
2. réalise une **veille investigative** hebdomadaire
3. se transforme en **émission radio** sur 48FM lors du Studiobus (cours d'*Atelier de projets médiatiques*) en décembre et avril
4. organise des **conférences-débats** liées au journalisme d'enquête

Pédagogie immersive

Une plongée dans le grand bain de l'investigation à partir de vrais dossiers, de sources authentiques et de documents confidentiels...

LIÈGE université
Imp4ct

le vif.

Syndicats

Quand des syndicalistes ne se déclarent pas en grève pour toucher leur salaire complet

CGSP

Alors qu'ils exhortent leurs affiliés à se croiser les bras, des délégués syndicaux ne se déclarent pas en grève. Objectif? Toucher leur salaire complet au lieu d'une indemnité de grève plus légère... Le top de la CGSP ne veut plus de cette hypocrisie. Il a concocté une procédure visant à instaurer la grève obligatoire pour les délégués.

LIÈGE université
Imp4ct

LeVif.be
24 novembre 2023

Ces syndicalistes qui ne se déclarent pas en grève

Faites ce que je dis, pas ce que je fais... Alors qu'ils exhortent leurs affiliés à se croiser les bras, plusieurs syndicalistes ne se déclarent jamais eux-mêmes en grève. Objectif inavoué : toucher leur salaire complet, au lieu d'une indemnité de grève plus légère (40 euros) versée par le syndicat. La pratique serait courante dans les rangs de la CGSP. A tel point que le bureau exécutif fédéral du syndicat s'apprête à l'interdire. A Liège, par exemple, le délégué permanent Pedro Vega, récemment retraité, ne s'est jamais déclaré une seule fois en grève au cours de sa carrière. L'actuel secrétaire général de l'interrégionale wallonne, Patrick Lebrun, n'a subi aucune retenue de salaire entre 2006 et 2019. Il se serait déclaré en grève « onze fois ces deux dernières années » après s'être fait tancer par un collègue.

Un « camarade » liégeois a dénoncé cette hypocrisie en interne l'an passé. Il s'est depuis fait exclure du syndicat.

Aujourd'hui, la nouvelle procédure impose que « les représentants syndicaux doivent être en grève pour les grèves interprofessionnelles et intersectorielles et ce, en respect des statuts de la CGSP fédérale ». Par jour de grève, ils devront verser 1/30e de leur salaire mensuel net au syndicat. Mais la procédure ne prévoit aucune sanction s'ils ne le font pas... ● **D. Lp, avec S.C., A.D., L.M.M. et E.M. (Imp4ct)**

GETTY IMAGES

Ne pas se déclarer en grève leur permet de toucher un salaire plein.

LIÈGE université
Imp4ct

Le Vif
23 novembre 2023

REPRISE

LIÈGE

Des syndicalistes CGSP ne se déclareraient jamais en grève

Depuis un an et demi, la CGSP liégeoise est traversée par de sombres règlements de compte. En cause un lanceur d'alerte qui a averti que plusieurs permanents syndicaux ne se déclaraient jamais en grève afin de continuer à percevoir la totalité de leur salaire. Ces derniers nient.

LUC GOCHEL

Ça balance pas mal à la CGSP liégeoise ces derniers temps avec, en ligne de mire une dizaine de délégués syndicaux qui ne respecteraient pas les règles internes.

« Lorsque vous demandez à tous vos affiliés de participer à une action syndicale et de bien prévenir leur employeur qu'ils seront en grève ce jour-là, nous explique un observateur bien informé, ces affiliés se voient retirer une partie de leur salaire. En gros, 1/30ème de leur salaire brut pour un jour de grève. Et en échange, le syndicat leur paie une indemnité de grève, actuellement fixée à 40€ par jour. »

Pedro Vega. © S.P.

Patrick Lebrun. © S.P.

DEVOIR MORAL

Si ces affiliés perdent donc une partie de leur salaire pour aller revendiquer, il est tout à fait normal que ceux qui les exhortent à le faire et organisent l'action en fassent de même. « C'est un mot d'ordre et pourtant, il existe une poignée de délégués syndicaux qui ne se sont que rarement, voire quasi jamais déclarés en grève afin de ne pas perdre d'argen. C'est non seulement une question de règlement mais c'est également un devoir moral ! »

L'hebdomadaire le Vif en a recensé nommément cité deux. À savoir Patrick Lebrun, le secrétaire général de l'interrégionale wallonne, et Pedro Vega, le délégué permanent pour la fédération Wallonie-Bruxelles, affirmant que le premier n'avait subi aucune retenue de salaire entre 2006 et 2019 et « qu'il s'était juste rattrapé onze fois ces deux dernières années » après s'être fait tancer par un collègue. Quant au second, il ne se serait pas déclaré une seule fois en grève durant toute sa carrière…

ILS NIENT

Tous les deux s'inscrivent en faux face à ces accusations. « J'ai les preuves que j'ai bien averti mon employeur (NDLR : l'Aide à la Jeunesse) que j'étais en grève, nous affirme Patrick Lebrun. Et si mon employeur ne fait pas remonter l'information à mon syndicat, ce n'est tout de même pas de ma faute. » Quant à Pedro Vega, sa ligne de défense est la suivante : « Je ne vais pas me déclarer en grève alors que durant ces jours d'actions, je me dois d'être présent et de marcher aux côtés des travailleurs. Et forcément, je ne touche donc pas mon indemnité de grève. »

Tous deux ont pris un avocat et menacent de déposer plainte contre l'hebdomadaire. Mais du côté de la CGSP, on n'est pas d'accord avec eux et la direction s'apprête à imposer à tous ses délégués d'être en grève pour chaque action interprofessionnelle et intersectorielle, en plus des grèves spécifiques à leur propre secteur. Mais il n'y a pas encore de sanctions prévues en cas de non respect et le contrôle s'avère compliqué. ■

Sudinfo
28 novembre 2023

LIÈGE université
Imp4ct

le vif.

Culture

Un tarif « social »... aussi pour les professionnels: le studio Sphères Sonores de la Province de Liège accusé de concurrence déloyale

Le studio est logé au troisième étage de l'OM (Ougrée Marihaye), la nouvelle salle de concerts en région liégeoise. Photo : ©Guillaume Delbeuck © Guillaume Delbeuck

Le nouveau studio public Sphères Sonores, destiné aux artistes débutants, est aussi loué à des professionnels... à prix bradés. Les principaux studios privés de la région liégeoise hurlent à la concurrence déloyale. Et menacent les autorités provinciales de saisir le tribunal de l'entreprise et le Conseil de la concurrence.

LeVif.be
9 novembre 2023

A Liège, le studio Sphères Sonores accusé de concurrence déloyale

Une Ferrari louée au prix d'une Toyota pour apprendre à conduire à des débutants ? Le studio d'enregistrement Sphères Sonores, inauguré en septembre 2022 et financé – 745 000 euros, tout de même – par la Province de Liège fait grincer les dents des principaux studios privés en région liégeoise. Service public destiné à soutenir les musiciens amateurs, le studio provincial pratique un tarif « social » : 33,60 euros/h HTVA dès quatorze heures achetées. Le problème ? Des artistes pros en bénéficient également.

« Concurrence déloyale ! », hurle la dizaine de studios privés dans une lettre recommandée de mise en demeure adressée aux huiles de la Province, dont le gouverneur Hervé Jamar (MR), le député-président en charge de la culture Luc Gillard (PS) et le chef du pôle musique, Gilles Peeters (étiqueté PS). « Les tarifs pratiqués par Sphères Sonores sont environ trois fois inférieurs au prix du marché », tonne Roland Roger, ingénieur du son au sein d'un studio signataire. « Un studio privé qui investirait de tels montants et pratiquerait de tels tarifs ferait faillite rapidement. » Selon les privés, Sphères Sonores serait le studio le mieux équipé de Wallonie, totalisant plus de 312 000 euros de matériel. Ils menacent de saisir le tribunal de l'entreprise et le Conseil de la concurrence si rien ne change d'ici au 13 novembre... ● **David Leloup et Guillaume Delbeuck (Imp4ct)**

GUILLAUME DELBEUCK

Ca monte dans les décibels du côté des studios concurrents.

LIÈGE université
Imp4ct

Le Vif
9 novembre 2023

Le Vif – Mook
14 décembre 2023

Photos : Olivier Papegnies

Enquête

Par **David Leloup**, avec **Julien Beauvois**, **Abdeslam Bensaid**, **Thomas Gehenot**, **Clémence Giroulle** et **Antoine Ramet** (Imp4ct)

Photos : **Olivier Papegnies**

Crocodiles et pieds nickelés

Des animaux « empaillés » volés pour trois millions d'euros. Et revendus dans le monde entier. L'affaire, non résolue, a été confiée à la police locale de Chaudfontaine, pas à des enquêteurs spécialisés...

L'homme d'affaires Christian Polis s'est constitué une des plus grandes collections d'animaux naturalisés au monde. A présent amputée de quelques centaines d'entre eux.

L'interphone du portail sonne. Christian Polis décroche. « C'est toi, Polis ? T'as intérêt à laisser tomber l'affaire. Viens voir dans ta boîte aux lettres. » Sur les images filmées par la vidéosurveillance, un homme approche du portail, sort du périmètre de la caméra et la camoufle avec un masque anti-Covid. Dans la boîte aux lettres : une balle. D'arme de chasse. Christian Polis est prévenu. « On m'a peut-être menacé pour que j'abandonne et qu'il puisse continuer son business ? », s'interroge-t-il encore aujourd'hui. « Il », c'est son ancien employé, N.C.

Début 2021, Christian Polis réalise que le jeune homme lui a volé quelque 850 pièces – crânes, peaux, trophées et animaux naturalisés. On ne dit plus « empaillés », la paille a depuis longtemps été abandonnée au profit de matériaux plus durables. Le préjudice est estimé à plus de trois millions d'euros. N.C. a revendu aux quatre coins du globe et à prix sacrifiés ces pièces volées à Sprimont, en province de Liège. Christian Polis dépose plainte, l'ex-employé passe aux aveux. Mais l'instruction, aux mains d'une juge invisible et de policiers locaux dépassés par l'ampleur internationale de l'enquête, patine.

Parti de rien, Christian Polis fait fortune dans la construction, puis l'immobilier. Grâce au succès de ses nombreuses entreprises, il consacre une partie de son temps et de son argent à ses passions : les animaux et la chasse. Poussé par des amis que sa collection de trophées impressionne, il ouvre Masaï Gallery, en 2009, à Sprimont, où il réside. L'entreprise est spécialisée dans l'import-export d'animaux naturalisés, morts de causes naturelles en captivité. Christian Polis y fait travailler des taxidermistes locaux et engage N.C. en 2012. Masaï enchaîne les contrats internationaux. Parallèlement, l'homme d'affaires se constitue une des plus grandes collections d'animaux naturalisés au monde.

De tous les continents

A la veille de la pandémie, il signe des ventes avec les musées des provinces chinoises de Shanghai et Wuhan et, en parallèle, cède sa collection privée à une fondation : la Polis Animals Foundation. Celle-ci est protégée, les pièces ne peuvent pas être dispersées. A l'abri dans un gigantesque hangar adossé à sa ferme de caractère entièrement rénovée, des milliers de paires d'yeux fixent les curieux visiteurs ou potentiels acheteurs. Des oiseaux des cinq continents, mais également girafes, zèbres, ours, cerfs, chacals, bisons, lynx, loups, guépards, chamois, pumas, tigres, ouistitis, ornithorynques, blesbocks, grysboks, steenboks, céphalophes de Grimm, jusqu'aux licornes des mers...

L'univers de la taxidermie est sujet à beaucoup de fantasmes. Pour certains, c'est un artisanat qui se transmet de génération en génération par les passionnés du monde animal. Pour d'autres, ces bêtes sauvages ou exotiques figées à jamais suscitent une curiosité morbide. Elles ne sont cependant pas réservées aux chasseurs voulant décorer leur cheminée d'une tête de cerf ni aux milliardaires désireux d'exhiber un ours polaire devant leur chalet de montagne. Les taxidermistes sont aussi sollicités par les zoos, cirques ou musées pour récupérer les peaux issues de morts naturelles, dans le but de préserver la mémoire d'animaux parfois en voie d'extinction.

Dans ce microcosme international où tout le monde se connaît, circulent des sommes conséquentes. Sur les sites spécialisés, il faut compter jusqu'à septante mille euros pour un tigre de Sibérie, quarante mille euros pour un ours polaire, 17 000 euros pour un chihuahua de l'époque victorienne, sept mille euros pour un cougar... Les plus petites pièces, comme les têtes de gibier ou les peaux, se vendent entre cinq cents et 1 500 euros. Comment, dès lors, résister aux prix cassés proposés par N.C. sur les sites 2ememain, Marketplace, ou directement par messages privés sur des groupes Facebook internationaux spécialisés ?

> « Les pièces qu'il revendait à côté du boulot, il les mettait dans un entrepôt qu'il louait. »

Des paris pour 46 500 euros par mois

Rien ne laissait présager cette traîtrise. « J'avais l'habitude de plaisanter en disant à N.C. qu'il était presque le fils de Christian », raconte une proche du collectionneur. Fidèle employé, il devait, à terme, hériter de l'entreprise. Christian Polis avait pourtant déjà pardonné à N.C. certains ...

Comment remarquer le vol de 350 animaux dans une telle collection ?

« Je savais qu'on finirait par me tomber dessus, mais le démon du jeu était plus fort. »

... écarts antérieurs. En témoigne une reconnaissance de dettes de 16 500 euros, ultime tentative de passer l'éponge entre les deux hommes.

L'employé de Masaï semblait souffrir d'une sévère addiction aux jeux de hasard. Entre janvier 2019 et février 2021, N.C. a effectué 1 252 paiements vers des sociétés de jeux via la plateforme Hipay, pour un montant total de 1 164 041 euros. Soit plus de 46 500 euros dépensés en moyenne chaque mois en paris sportifs, sur des casinos en ligne et autres sites de jeux de hasard. Rien qu'en 2019, N.C. a dépensé plus de 460 000 euros sur le site du casino Circus. « Que ces plateformes et les banques qui les alimentent n'aient pas réagi face à de tels montants me laisse sans voix... », peste Christian Polis.

Lors de ses aveux, le jeune homme a déclaré avoir pris rendez-vous avec un psychologue pour combattre son addiction, et a demandé à être interdit de casino. Des allégations jamais vérifiées. C'est évidemment avec le fruit de la revente des pièces volées à la galerie et à la fondation que le jeune homme jouait et remboursait ses dettes. « Tous les profits générés par mon activité frauduleuse sont partis dans mon assuétude aux jeux », déclare-t-il lors de son premier interrogatoire. Ce dont Christian Polis doute ; il reste convaincu que des pièces volées sont stockées dans des planques.

Il coupait les caméras de surveillance

Ce business parallèle aurait duré de juin 2018 à début 2021. Le jeune homme profitait des absences de Christian Polis et de ses libres accès au hangar de Masaï Gallery et à la collection privée pour se servir. « Il était seul, il avait toutes les clés. Il venait chez moi trois fois par semaine. Il descendait dans ma cave et coupait les caméras de surveillance », déclare l'homme d'affaires. L'employé pioche ensuite dans le carnet d'adresses de Masaï Gallery pour trouver ses acheteurs potentiels en Europe, en Chine, en Australie.

Christian Polis n'est pas la seule victime de cette affaire. Cinq autres personnes escroquées se sont constituées parties civiles, dont un taxidermiste proche collaborateur de Masaï et un client régulier. N.C. a ainsi passé plusieurs commandes au taxidermiste au nom de Masaï pour ensuite revendre les pièces à son profit. Quant au client, il a été contacté par SMS par le jeune homme pour lui emprunter de l'argent : une avance de trois mille euros pour acheter un lot d'animaux naturalisés. N.C. lui a fait miroiter une plus-value à la revente et un retour sur investissement de 1 500 euros en neuf jours. Il n'a jamais récupéré sa mise.

Deux kiwis contre un lion

N.C. recourait à diverses méthodes pour toucher rapidement des fonds. Comme lors de cette transaction avec un client néerlandais désireux de vendre un lion. N.C. lui promet alors de trouver acquéreur et lui laisse un couple de kiwis naturalisés en garantie. Il vendra le lion à un acheteur italien. Le client néerlandais, lui, ne sera jamais payé et devra se contenter des oiseaux néo-zélandais. « Il a tout osé », résume Christian Polis.

Ce trafic ne pouvait pas passer inaperçu éternellement. En février 2021, après vérification de l'inventaire, Masaï Gallery découvre l'envergure de l'escroquerie de son employé. « On l'a remarqué quand un petit ours blanc que j'adorais a disparu, soupire Christian Polis. Dans la collection, il m'a volé plus de 350 animaux. Mais comment voulez-vous le remarquer parmi tous les autres ? » N.C. n'a alors d'autre choix que d'avouer, à son patron, puis aux forces de l'ordre. « Je savais ...

« C'est toi, Polis ? T'as intérêt à laisser tomber l'affaire. »

Le suspect disposait-il d'un lieu secret où il stockait les animaux volés ?

... pertinemment que l'on finirait par me tomber dessus, mais le démon du jeu était plus fort, et je me suis enfoncé de plus en plus », tente d'expliquer le jeune homme, en aveux dès février 2021. Malgré ses remords, N.C. conteste « tout trafic volontaire » de documents d'identification des animaux. Son avocat déplore de même devant la justice le « show médiatique de monsieur Polis », et des « dénonciations calomnieuses », après quelques articles parus dans la presse en 2021. L'avocat du jeune homme n'a pas donné suite à nos sollicitations.

Polis contre police

La plainte de Christian Polis déposée, l'affaire est confiée à la brigade locale de recherche de Chaudfontaine. Les charges retenues contre le suspect et ses complices potentiels sont relativement mineures : vol domestique, abus de confiance, recel. Vu de loin, une banale arnaque. L'affaire est pourtant bien plus complexe : un système de vol organisé, d'escroquerie à grande échelle, violant des conventions internationales, impliquant des sommes élevées qui échappent à la TVA et aux impôts et qui se retrouvent, en bout de course, blanchies dans les jeux d'argent. Une affaire démesurée pour des policiers locaux.

Depuis un poste de police exigu, mais tout neuf, planté au milieu de la zone commerciale de Chaudfontaine, les inspecteurs découvrent au fur et à mesure les méandres de l'univers feutré de la taxidermie transnationale. Ce qui ne va pas sans faux pas. Les victimes reprochent en effet aux inspecteurs un manque de professionnalisme, une absence de maîtrise du dossier et une motivation minimale à le faire avancer.

D'abord, la première privation de liberté de N.C. ne durera que 1 h 45, à son domicile. Il sera relâché, pour détailler ses aveux 48 heures plus tard devant la police de Chaudfontaine. Le temps, potentiellement, de mettre au point son histoire et de couvrir sa compagne d'alors et un ami d'enfance, eux aussi dans le collimateur de la justice. Ces deux suspects nieront, lors de leurs auditions, avoir été au courant des agissements de N.C.

Couche de poussière

Pourtant, deux comptes bancaires personnels de l'ex-compagne de N.C. ont été utilisés pour recevoir, notamment, cinq mille euros d'un client chinois qui a acheté, fin 2020 à N.C., un Hocco de Spix, oiseau tropical d'Amérique du sud. Les comptes communs du couple ont vu transiter, en outre, quelques centaines de milliers d'euros tirés du commerce parallèle de N.C. Son ex-compagne et mère de sa fille pouvait-elle l'ignorer ?

Quant à l'ami de jeunesse de N.C., il s'auto-incrimine dans un enregistrement réalisé à son insu. Il reconnaît avoir acheté au noir à N.C. de très nombreuses pièces volées chez Masaï. Et alors qu'il ne pouvait pas avoir de contacts avec N.C., « après la visite des policiers », il a envoyé son épouse « parce que les policiers ne savent pas qui c'est », « très tard, chez les parents de ...

Et l'assurance ?

Christian Polis avait pris soin d'assurer sa collection privée et celle de Masaï. La première chez XL Insurance, plafonnée à 400 000 euros. Un plafond ici largement dépassé et que l'assureur refuse d'honorer. Il propose cent mille euros à la fondation. Quant à Masaï Gallery, l'assureur AG refuse de couvrir le sinistre. Selon le contrat, si le vol est effectué par un employé de l'entreprise, l'assurance ne fonctionne pas. Christian Polis conteste : « N.C. n'a pas agi seul ! » L'homme est doublement amer et s'est tourné vers les tribunaux. Ces douze dernières années, il a versé 275 000 euros de primes pour assurer les deux collections.

... N.C. ». Comme il avait chez lui plein d'animaux volés, l'ami ne savait pas ce que N.C. avait raconté lors de son audition « et il fallait essayer de se couvrir »...

Après la première perquisition chez N.C., en février 2021, les policiers décident de restituer les ordinateurs portables appartenant à Masaï Gallery, sans les avoir ouverts. Pas besoin de les examiner, selon eux, vu « la couche de poussière sous laquelle ils étaient lors de leur découverte ». Et cela alors que les vols avaient démarré en 2018. De même, le téléphone de N.C. analysé par les experts informatiques en juillet 2022 a été acheté en octobre 2021, huit mois après le dépôt de la plainte.

La piste de l'entrepôt « au trésor »

Le « bon » téléphone, celui recelant tous ses contacts durant la période infractionnelle, n'a toujours pas été scruté. Quant à la balle retrouvée dans la boîte aux lettres de Christian Polis, pourtant soigneusement récupérée à l'aide d'un masque chirurgical, elle ne sera pas analysée par les inspecteurs. Il n'en sera même jamais fait mention dans le dossier judiciaire.

Reste une fameuse piste, non investiguée par les enquêteurs. N.C. aurait-il pu dérober et entreposer ours polaires, bébés phoques, cerfs, lions ou bisons chez lui, avec autant de discrétion, durant trois années ? Ou disposait-il d'un lieu secret où il stockait les animaux volés ? Apprenant le licenciement de N.C. pour vol, un collaborateur de Masaï Gallery s'est rendu chez lui pour tenter de comprendre ses agissements. « Il m'a dit quelque chose qui m'a de suite interpellé : "Je n'ai rien ici." » Depuis, ce dernier est convaincu qu'il existe une cache où se trouvent encore des bêtes dérobées. Quelques jours plus tard, il confirme ses suspicions en enregistrant secrètement une discussion avec l'ami et complice présumé de N.C. Selon la retranscription de l'enregistrement réalisée par la police, cet ami explique, à propos de N.C., que « les pièces qu'il revendait à côté du boulot, il les mettait dans un entrepôt qu'il louait pas loin de chez Masaï. » Il y resterait même du stock, « et ce n'est pas deux ou trois têtes ».

A Sprimont, des milliers d'yeux, témoins des larcins, espèrent revoir leurs camarades dérobés.

Un tigre volé par N.C. et revendu à un Anglais a été localisé par la police batave.

Des propos qu'il confirme lors de son audition par les policiers, précisant qu'il ne connaît pas la localisation exacte de cette planque. Interrogé à son tour, N.C. niera avoir loué ou possédé un entrepôt. Cela suffira pour que la piste du hangar soit abandonnée. Les avocats des victimes ont pourtant demandé à la justice d'investiguer davantage. La juge d'instruction estimera, dès juin 2021, que « divers devoirs ont d'ores et déjà été exécutés vainement afin d'identifier ce hangar ». Circulez...

« Trois millions ne vont pas le ruiner »

L'appareil judiciaire a-t-il réellement pris la mesure de l'affaire ? Entendu dans le cadre de l'instruction, un témoin du clan Polis a surpris le chef d'enquête en train de plaisanter avec l'un des suspects : « Ce n'est pas trois millions qui vont ruiner Monsieur Polis ! » Justice de classe inversée ? Pour les victimes, l'instruction devrait être menée par des enquêteurs spécialisés dans le trafic international. Contactés, les policiers de Chaudfontaine n'ont pas souhaité s'exprimer sur une enquête en cours.

Difficile d'obtenir de véritables résultats tant l'affaire passe de main en main. Une véritable patate chaude que se renvoient la police locale et la juge d'instruction, et un organisme international, la Cites. Signée en 1973 à Washington et ratifiée dix ans plus tard par la Belgique, cette convention a pour but de réguler le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction. Chaque animal menacé, vivant ou naturalisé, dispose d'un certificat Cites permettant de l'authentifier lors d'une transaction.

Deux crocos à Amsterdam

Plusieurs animaux appartenant à Christian Polis ont été retrouvés en Belgique et à l'étranger par une collaboratrice de Masaï, qui a mené l'enquête, seule, sur les réseaux sociaux. Grâce à elle, deux crocodiles du Nil ont notamment été localisés à Amsterdam par le service Cites néerlandais, mais sans leurs certificats. Les polices belge et néerlandaise sont en contact. L'organe belge de la Cites essaie depuis plus d'un an de rapatrier les deux bêtes. En vain : sans la signature de la juge d'instruction, qui n'a pas paraphé ce formulaire, les deux services Cites ne peuvent collaborer... Un tigre volé par N.C. et revendu à un Anglais a également été localisé par la police batave.

Pour l'heure, seuls plusieurs animaux de petite taille, pas les plus chers, ont été récupérés. Non grâce à l'enquête de la police, mais par les recherches du clan Polis. Face à l'inaction de la juge d'instruction, les avocats des victimes ont déposé plusieurs requêtes devant la chambre des mises en accusation afin d'ordonner les devoirs d'enquête non réalisés par la juge. En attendant, dans le hangar de Christian Polis, à Sprimont, des milliers de paires d'yeux, témoins muets des larcins de N.C., espèrent depuis près de trois ans revoir leurs camarades dérobés. ●

Samuel Cogolati (Écolo) a rejoint la Trilatérale par l'intermédiaire de l'homme d'affaires Thomas Leysen.

Le passage éclair de Samuel Cogolati à la Commission trilatérale

L'écologiste était membre de ce club select, situé plutôt à droite, jusque fin août.

Les gratins économique, académique et politique s'y croisent une fois par an. Costume trois-pièces de circonstance, les membres discourent sur la politique monétaire, le conflit au Moyen-Orient ou s'échangent plus simplement leur numéro de téléphone. Nous sommes fin juin, au cœur de Bruxelles, lors de la réunion annuelle de la Commission trilatérale. Ce prestigieux cercle international, créé en 1973 par le magnat des affaires David Rockfeller, met en relation des chefs d'entreprises influents, des politiciens de haut vol et des universitaires venus d'Asie, des États-Unis ou d'Europe.

Cette année, le *Global Meeting* prenait ses quartiers au cœur de la capitale belge, dans un luxueux hôtel logé sur l'Avenue Louise. Au menu, des centaines de convives triés sur le volet et une multitude de conférences. Au travers des chics couloirs, le visage poupin de l'écologiste francophone Samuel Cogolati se dessine. Le Hutois a discrètement intégré cet été l'organisation, pourtant réputée pour sa vigoureuse défense du néolibéralisme et de la mondialisation. *"Je trouvais intéressant d'introduire de nouveaux regards au sein de cette Commission autrefois monopolisée par le grand capitalisme"*, justifie-t-il.

> *"Je ne savais pas qu'un dirigeant d'Alibaba en faisait partie, vous me l'apprenez... Il n'était pas présent sinon j'aurais eu à cœur de lui dire ce que je pense."*
> Samuel Cogolati (Écolo)

Une arrivée un brin discrète

Son arrivée ? Elle s'est déroulée à pas feutrés: pas de communication officielle et encore moins de bruyantes publicités sur les réseaux. C'est l'Anversois Thomas Leysen qui l'introduit au sein du groupe. Fin 2023, l'homme d'affaires à l'interminable CV (anciennement à la tête de la FEB et de la KBC, actuel président d'Umicore et du groupe de presse flamand Mediahuis) suggère en effet à Samuel Cogolati, alors député à la Chambre, de rejoindre les rangs des *David Rockefeller Fellows* (DRF). *"À ce moment-là, je ne connaissais pas du tout l'organisation"*, reconnait le Vert.

Les DRF constituent une catégorie à part entière au sein de la Commission: souvent plus jeunes, ces membres sont admis pour une durée de trois ans seulement. Avant lui, Thomas Dermine (PS) et la très libérale Alexia Bertrand (Open VLD) ont par exemple porté ce titre.

À l'opposé de "l'écologie populaire" ?

Cette incursion estivale, passée sous les radars médiatiques, étonne à plus d'un titre. Les valeurs prônées par la Trilatérale semblent en effet à mille lieues de *"l'écologie populaire"* dont Cogolati entend devenir le porte-voix. Un coup d'œil expéditif à la liste des adhérents suffit à s'en convaincre. Au rayon des affiliés, on recense notamment l'ancienne directrice générale de Boeing Leanne Caret, le CEO de Hess Corporation (une entreprise pétrolière américaine), des représentants de Mitsubishi, mais aussi le vice-président du groupe chinois Alibaba, Eric Pelletier.

Une délicate contradiction pour l'ancien parlementaire, farouche opposant de Pékin ? *"Je ne savais pas qu'un dirigeant d'Alibaba en faisait partie, vous me l'apprenez... Il n'était pas présent à Bruxelles sinon j'aurais eu à cœur de lui dire ce que je pense"*, indique Samuel Cogolati. Il poursuit: *"Mon rôle comme politique reste de parler et de défendre nos combats écologistes avec tout le monde, des activistes climatiques d'Extinction Rebellion aux gouverneurs de banques centrales et patrons de multinationales. Je viens d'une petite ville wallonne et je n'ai pas souvent l'occasion de côtoyer ces derniers"*.

Un départ plutôt rapide

La débâcle électorale du 9 juin sonnera le glas de cet éphémère passage à la Trilatérale. En juillet, Samuel Cogolati et Marie Lecocq reprennent le flambeau de Jean-Marc Nollet et Rajae Maouane à la tête du parti. Le nouveau patron des Verts choisit alors de quitter la Commission. *"Étant élu à la présidence, je me devais de représenter l'ensemble du mouvement. Je ne voulais pas rester dans d'autres organisations car il me semblait indispensable de rester impartial. Je n'aurai finalement participé qu'à 3 jours de réunions à Bruxelles"*, explique-t-il d'un ton assuré. Le 20 août, Samuel Cogolati annonce par courrier son départ de la Commission. À l'heure d'écrire ces lignes, le coprésident d'Écolo n'a toujours pas reçu une attestation officielle actant son retrait du cénacle international.

Nicolas Gobiet, Clémence Giroulle et Lauréane Barbier

LIÈGE université Imp4ct

La Libre Belgique
11 octobre 2024

Santé

La nicotine sans fumée, **pas sans risques**

Par **Louis Noël, Edmond Mbenda Bikok, Antoine Ramet et David Leloup (Imp4ct)**

Interdits, les snus sans tabac se trouvent pourtant facilement en ville et en ligne. Un danger pour la Gen Z, qui en raffole: les doses de nicotine et d'arsenic explosent les compteurs.

«C'est monté d'un coup. Après un seul snus, je me suis senti mal. J'ai dû aller vomir et ma soirée était foutue. J'avais bu mais je ne fume pas. Mon corps n'était pas prêt à encaisser autant de nicotine d'un coup», témoigne Lucas (*), 23 ans, employé dans le secteur du service après-vente. K.O. debout, le jeune homme ne renouvellera pas l'expérience. Cependant, les «nicotine pouches» ou «snus sans tabac», ces petits sachets de fibres végétales à la nicotine, semblent de plus en plus populaires chez les 15-25 ans. Ils sont pourtant interdits en Belgique depuis le 1er octobre 2023.

La nicotine, ici, ne se fume pas: un sachet se glisse entre la lèvre supérieure et la gencive. La salive aide à libérer la substance, qui se diffuse alors dans le système sanguin par la muqueuse buccale, très vascularisée. L'effet est presque immédiat et plus long que celui d'une cigarette.

Un snus, dix cigarettes

Il existe trois types de snus: nicotinés au tabac, nicotinés sans tabac, caféinés sans tabac *(lire l'encadré)*. Les deux premiers sont interdits à la vente, les troisièmes légaux, malgré des concentrations parfois folles en caféine. Ceux qui font fureur depuis quelques années sont les snus nicotinés sans tabac. «Le taux moyen de nicotine par sachet est d'environ dix milligrammes. A titre de comparaison, une cigarette en contient entre un et trois milligrammes. Un taux très élevé de nicotine arrive au cerveau», décode Adrien Meunier, infirmier tabacologue à l'hôpital de la Citadelle de Liège. Un seul snus de dix milligrammes équivaudrait donc à quatre cigarettes en cas d'aspiration forte (4 x 2,5 milligrammes), et à dix cigarettes en cas d'aspiration modérée (10 x 1 milligramme). Et il ne s'agit ici que d'une moyenne. On trouve facilement des «pouches» beaucoup plus puissantes. Avec 25 milligrammes par sachet, soit l'équivalent de la nicotine présente dans 25 cigarettes fumées avec une puissance d'aspiration modérée, les snus NOIS Extreme Mango promettent une «ivresse absolue de nicotine». Le summum est atteint avec le CUBA Cherry Strong, qui affiche 43 milligrammes par sachet.

Quatre magasins sur huit

Malgré leur interdiction de vente en Belgique, les snus nicotinés sans tabac sont très faciles à se procurer en milieu urbain. Le Vif a sondé sept night shops et un press shop du centre de Liège. Cachées dans une boîte en carton derrière le comptoir ou au sein d'un tonneau de lessive dans l'arrière-boutique, les boîtes de 20 sachets sont vendues entre 6,50 et 8,50 euros. Sur les huit commerces visités, la moitié vend des snus nicotinés illégaux. Le marchand de journaux visité ne commercialise plus que des snus légaux sans nicotine... à la caféine.

Des snus fabriqués à l'étranger sont commandés sur Internet par de jeunes Belges.

Nicotine, arsenic et sucre

Au-delà de la dépendance et des symptômes de sevrage qu'elle génère (irritabilité, anxiété, dépression), la nicotine peut nuire gravement aux jeunes cerveaux. «Toutes les études montrent que si l'on expose un cerveau de moins de 25 ans à de la nicotine, cela risque d'entraîner des problèmes d'apprentissage, d'hyperactivité ainsi que des syndromes dépressifs», poursuit Adrien Meunier. La nicotine augmente également le risque d'hypertension et d'événements cardiovasculaires. Elle peut en outre irriter les gencives et les muqueuses buccales.

De plus, «ces produits vendus illégalement n'ont pas fait l'objet d'une analyse de risques», pointe Justine Cerise, porte-parole du SPF Santé publique. Or, justement, une des (trop) rares études sur ces produits vient d'être publiée en France par le Comité national contre le tabagisme (CNCT) et l'Institut national de la consommation (INC). Elle révèle que tous les sachets de nicotine analysés contiennent... de l'arsenic. La concentration varie fortement selon les marques –de 0,04 à 0,59 microgramme–, soit «jusqu'à 6,5 fois les quantités d'arsenic présentes dans une cigarette traditionnelle». Cancérogène avéré, fortement irritant pour les voies respiratoires et toxique en cas d'ingestion, ce métal lourd présent dans les snus a de quoi inquiéter.

L'étude pointe également la présence, chez deux des sept marques étudiées, de sucralose, une substance qui dispose d'un «pouvoir sucrant 600 fois supérieur à celui du saccharose (sucre de table)». La sucralose permet «aux jeunes consommateurs de s'accoutumer à leur insu à la nicotine». Conclusion: les snus nicotinés ne sont pas des produits d'aide au sevrage, mais bien «des vecteurs de dépendance à la nicotine».

Accro au snus

Jérémy, 23 ans, étudiant en marketing, en a fait les frais. «Je consomme environ dix doses de snus par jour. J'ai commencé dans le but d'arrêter de fumer, et ça a marché. Mais maintenant je suis accro au snus. J'angoisse quand je n'ai pas de boîte sur moi.» Depuis que c'est illégal, il en commande sur un site Internet tchèque où il trouve une profusion de marques, parfums, dosages en nicotine... Les plus pressés, eux, se fournissent directement dans certains night shops *(lire par ailleurs)*.

Adrien Meunier insiste sur les jeunes qui n'ont jamais fumé: «Les snus sont tellement chargés en nicotine que leur cerveau va en réclamer. Si, en soirée par exemple, ils ne trouvent pas de snus, ils risquent de se tourner vers la cigarette.» Voilà sans doute le vrai enjeu. ●

(*) Tous les prénoms ont été modifiés.

Tabac, nicotine, caféine: des mutations pour contourner la loi

Le snus «historique» avec tabac (snus brun) est interdit dans l'Union européenne depuis 1992, sauf en Suède (exception culturelle). Pour contourner la directive, un deuxième type de snus est né: le snus nicotiné sans tabac (snus blanc). C'est ce type de snus «2.0» qui fait débat aujourd'hui. Le tabac est remplacé par de la fibre végétale parfumée (menthe, fraise, cola...) mais la nicotine est toujours bien présente, et son taux peut exploser. Une poignée de pays ont interdit ces snus, dont la Belgique. Pour contourner la loi, le snus blanc sans nicotine a vu le jour. Mais cette dernière est souvent remplacée par diverses molécules psychostimulantes, comme la caféine. «Avec une quantité impressionnante de 100 milligrammes de caféine par sachet *(NDLR: l'équivalent d'un litre de Coca-Cola)*, Wakey Boost Blizzard Mint est l'un des sachets énergétiques les plus puissants du marché», peut-on lire sur Snussie.com. La dose est énorme: le Conseil supérieur de la santé recommande que la quantité de caféine ajoutée dans tout produit «soit limitée à 80 milligrammes de caféine par portion journalière». Ces snus «3.0» sans nicotine sont légaux. Pour l'instant.

Le Vif
16 janvier 2025

LIÈGE université
Imp4ct

Cette immersion dans l'investigation journalistique réelle peut générer des « apprentissages accélérés »…

LIÈGE université
Imp4ct

Cette immersion dans l'investigation journalistique réelle peut générer des « apprentissages accélérés »…

- Manipulation sophistiquée par une source intéressée

LIÈGE université
Imp4ct

Cette immersion dans l'investigation journalistique réelle peut générer des « apprentissages accélérés »…

- Manipulation sophistiquée par une source intéressée
- Jeux d'influence et d'intimidation

LIÈGE université
Imp4ct

Cette immersion dans l'investigation journalistique réelle peut générer des « apprentissages accélérés »…

- Manipulation sophistiquée par une source intéressée
- Jeux d'influence et d'intimidation
- Menaces de plaintes

… mais aussi une grande satisfaction de pouvoir travailler sur des dossiers qui présentent de vrais enjeux sociétaux

- Exercices valorisants à réaliser
- Découverte des contraintes du métier
- Protection : statut d'étudiant-stagiaire
- Publication éventuelle (Press Book)
- Confiance en soi pour la suite

LIÈGE université
Imp4ct

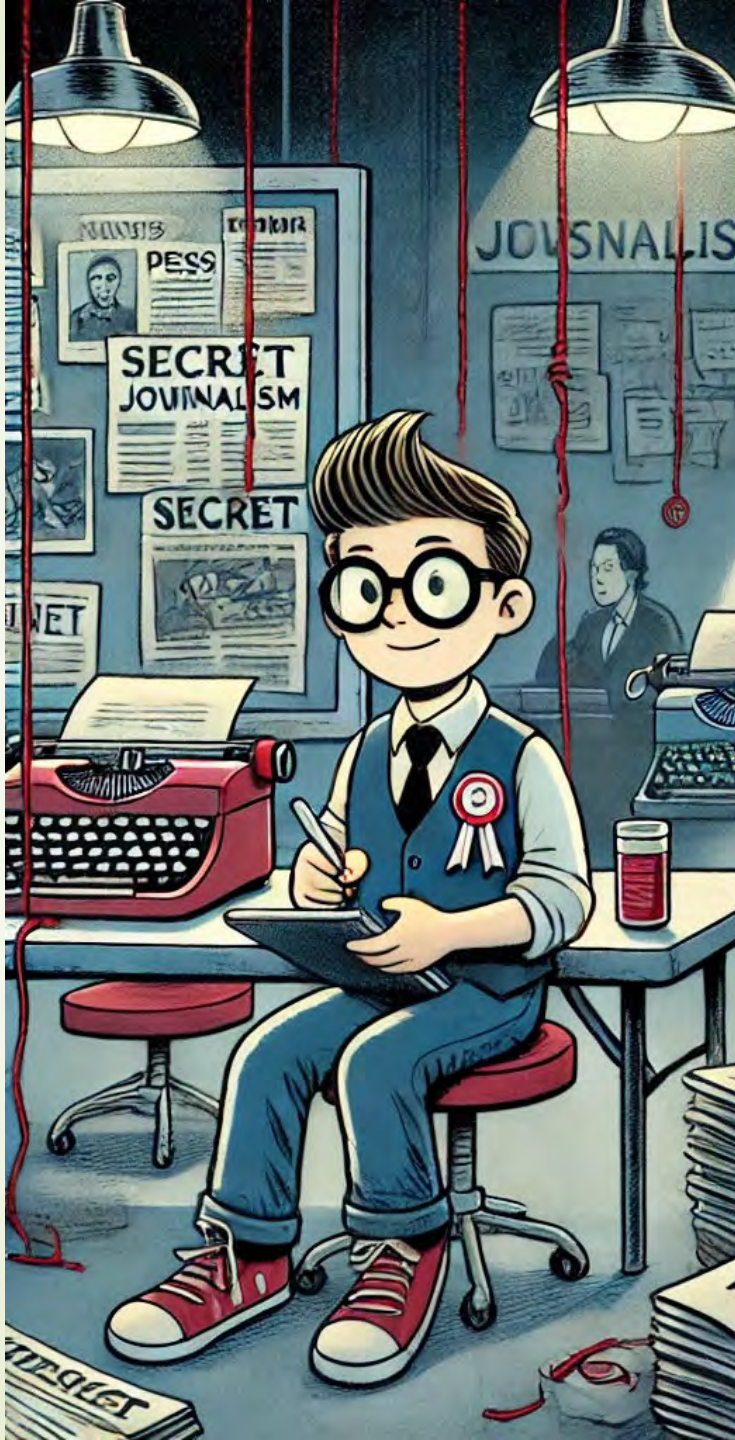

LIÈGE université
Imp4ct

Merci pour
votre attention !

www.imp4ct.be

LIÈGE université
Imp4ct

ENQUÊTE SUR LE SNUS

Louis Noël – Edmond Mbenda Bikok – Antoine Ramet

LIÈGE université
Imp4ct

LE SNUS, C'EST QUOI ?

NAISSANCE DU PROJET

- Enquête à réaliser en binôme pour le cours d'Atelier d'investigation journalistique (Master 1)

- Choix du sujet :
  - → Produit interdit à la vente en Belgique
  - → Beaucoup utilisé en soirée
  - → Peu traité dans les médias

MÉTHODOLOGIE

- Beaucoup de recherches sur ce produit :
  → 3 types de snus

- Recherche de témoignages différents :
  → Soirée, substitut nicotinique, sport

- Enquête de terrain dans différents night shops de Liège

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Première enquête

Beaucoup d'informations, de chiffres… Difficulté à bien les retranscrire à l'écrit

Savoir utiliser les ressources disponibles

LIÈGE université
Imp4ct

MERCI !

En MMA, le fléau du dopage pousse la violence à l'extrême

Tom Geurde et Abdeslam Bensaid

LIÈGE université
Imp4ct

En MMA, le fléau du dopage pousse la violence à l’extrême

En MMA, l’un des sports de combat les plus violents, le dopage devient plus dangereux qu’ailleurs: il peut se révéler mortel pour le lutteur comme pour son adversaire. Dans le milieu, la prévention s’avère pourtant quasiment inexistante et les derniers contrôles belges remontent à... 2016.

Terrain et personnages

Movsar Ibragimov

Magomed Munayev

Idriss Altidor

Principaux produits dopants en MMA

- **Stéroïdes anabolisants :** dérivés de testostérone qui stimulent la croissance musculaire et accélèrent la récupération.

- **Diurétiques :** stimulent les reins à éliminer eau et sels pour masquer les stéroïdes et donc fausser les tests antidopage.

- **EPO :** hormone naturelle qui améliore l'endurance et la récupération en stimulant la production de globules rouges chargés d'oxygène, le carburant des muscles.

- **Stimulants (cocaïne, amphétamines, ecstasy) :** accroissent les performances physiques et éliminent la sensation de fatigue.

Qui contrôle ?

ORGANISATION NATIONALE ANTIDOPAGE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Anne Daloze

LIÈGE université
Imp4ct

Quels contrôles ?

Année	Nombre de contrôles	Nombre de positifs	Substances détectées
2016	6	3	3 Carboxy -THC
2015	6	2	1 Stanozolol + cocaïne, 1 méthylhexanéamine
2014	6	0	
2013	6	0	
2012	6	3	2 Carboxy-THC, 1 Chlortalidone
2010	6	4	3 non-présentations 1 nandrolone
2009	6	1	1 non-présentation

LIÈGE université
Imp4ct

Merci !

Des questions ?

www.imp4ct.be